



LISTE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

17 septembre 2025 – 19H00 – (convocation du 11 septembre 2025)

.....

Présents : : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE, adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Madame Léticia BERNARD, Monsieur Madame Martine MOULY, Madame Hélène BEDOS, Patrick FILIAT-RODRIGUEZ, Monsieur Sébastien TORAL, Madame Sarah GUIRAUD, Monsieur Cédric CROS, Madame Chantal MEMET, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Conseillers Municipaux.

Absent(s) :

Madame Cécile ALLEGRA (excusée) donne pouvoir à monsieur Michel RIUS.
Madame Hélène BEDOS (excusée) donne pouvoir à madame Léticia BERNARD.
Monsieur Sébastien TORAL (excusé) donne pouvoir à monsieur Cédric CROS.
Madame Chantal MEMET (excusée).
Monsieur Damien NICOLAS (excusé).

Secrétaire de séance : Christine POU GALAN

Monsieur le Maire constate que le Quorum est atteint : 14 élus présents sur 19 élus.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2025.

Monsieur Pierre MATHIEU, président de la Communauté de Communes Grand Orb, a été invité par le Maire, pour une visite de la 6^{ème} classe et de la nouvelle garderie.
Monsieur le Maire a remercié la participation de la Communauté de Communes Grand Orb au travers des fonds de concours.

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE et monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ ne prennent pas part au vote de la question 1.

QUESTION 2025-33 : CLASSEMENT DE L'EMPRISE RÉELLE DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « CHAMPS GRANDS »

Madame Christine POU GALAN rappelle à l'Assemblée Délibérante, que l'acquisition de l'emprise réelle de la voirie du lotissement Champs Grands a transféré ce bien dans le domaine privé de la commune.

Un transfert du domaine privé au domaine public doit être réalisé afin de conférer à cette voirie, un statut de voie communale.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante le classement de l'emprise réelle de la voirie du lotissement Champs Grands.

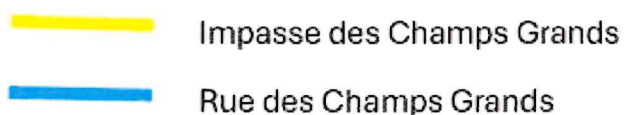
Pour : 15

Abstention : 0

Contre : 0

Madame Christine PUGALAN, informe à l'Assemblée Délibérante, qu'il convient de nommer les voiries du quartier « Champs Grands », classée dans le domaine public routier communal.

- Rue des Champs Grands pour la portion de voirie prévue entre le PR 43.59651, 3.10634 et le PR 43.59478, 3.10888.
- Impasse des Champs Grands pour la portion de voirie prévue entre le PR 43.59662, 3.10611 et le PR 43.59644, 3.10601.



Contre : 0

QUESTION 2025-35 : ADMISSION EN NON-VALEUR – CRÉANCES ÉTEINTES AU 4 AOÛT 2025 – LE JADOU

Madame Martine MOULY-CHARLES, présente à l'Assemblée Délibérante la liste des demandes d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables établie par la Trésorerie de Saint Pons de Thomières.

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires, le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public, qui doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque l'irrecouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose à la commune créancière, il s'agit de créances éteintes.

Ces créances font l'objet d'une écriture en perte comptabilisée à l'article « 6542 Créances éteintes » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

Le tribunal de commerce de Béziers a prononcé, le 25 juillet 2025, la clôture de la procédure de liquidation judiciaire du bar « LE JADOU » pour insuffisance d'actif.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'admettre en créances éteintes, les créances de monsieur Sébastien MARCHAND figurant dans le tableau joint pour un montant de 8 354.77 €.

Pour : 16 Abstention : 1 Contre : 0

QUESTION 2025-36 : ADOPTION DU REGLEMENT DE LA GARDERIE ITINÉRANTE ÉTÉ 2026

Madame Martine MOULY-CHARLES, donne lecture à l'Assemblée Délibérante du règlement de la garderie itinérante entre les communes de Lamalou les Bains, le Poujol sur Orb et Hérépian, pour l'été 2026.

Les enfants scolarisés entre 3 et 5 ans sur ces 3 communes seront accueillis pour l'été 2026 selon le calendrier ci-dessous :

- Du 6 juillet au 17 juillet 2026 : Hérépian
- Du 20 juillet au 31 juillet 2026 : Lamalou les bains
- Du 3 août au 14 août 2026 : Le Poujol sur Orb

Tarif unique de 3 € la demi-journée ou de 5 € la journée entière, repas froid tiré du sac.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'adoption du règlement de la garderie itinérante pour les grandes vacances 2026.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 2025-37 : ADOPTION RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024 (RPQS)

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO rappelle à l'Assemblée Délibérante que le CGCT impose par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée Délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L.213-2 du Code de l'Environnement (le SIPEA). Ce SIPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le RPQS eau potable 2024.

Pour : 17 Abstention : 0 Contre : 0

QUESTION 2025-38 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION EVASION

Monsieur Thierry BERNARD, informe l'Assemblée Délibérante que l'association EVASION organise une randonnée-repas pour « octobre rose » dimanche 12 octobre 2025.

Pour cet événement, l'association sollicite le versement d'une subvention exceptionnelle sur l'exercice 2025.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une subvention d'un montant de 150 € pour l'association EVASION.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2025-39 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'AMF11 – SOLIDARITÉ COMMUNES – INCENDIES AOÛT 2025

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante que l'association des maires organise une collecte de fonds pour les sinistrés frappés par l'incendie ayant ravagé le massif des Corbières en août dernier.

Les fonds devront être versés directement sur le compte « solidarité communes – incendie août 2025 » dont le titulaire est l'AMF de l'Aude.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'accorder une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'AMF11.

Pour : 17

Abstention : 0

Contre : 0

INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS

- Décision 2025-09 Acceptation du sous-traitant SEM LOT4 MAPA rénovation énergétique écoles-mairie et mise en œuvre d'une PAC en géothermie.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 19H47.

**Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE**

